Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 12 Safar 1446
16 Août 2024

N° 95

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **2071**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2071**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2078**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2082**
Homologation de résolutions **2082**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2083**
Avis aux créanciers..... **2083**
Convocations
Sociétés anonymes **2086**
Divers
Avis au public..... **2090**
Rectificatifs **2091**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'une Personne Physique

Nom et Prénom : GARCI Mohamed

N° CIN : 08302505 du 25/02/2020

Activité : Café 1ère Catégorie

Adresse : El Omrane Supérieur Lot 3095 / 2062 El Omrane

Matricule Fiscal : 0605815/V/A/C/000

N° Registre de Commerce : A1161701997

Date Début de l'Activité : 22/10/2004.

2024R02128SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information pour l'augmentation du capital

D'une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

WAFACASH TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 dinars tunisiens

Siège social : 17, Rue du Lac HOMS, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1727810Y

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Dénomination sociale de la société : WAFACASH TUNISIE

Forme juridique : Société anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Montant de l'augmentation du capital social : Dix Millions (10.000.000) Dinars.

Siège social : 17, Rue du Lac Homs, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

Objet social : Etablissement de paiement.

Durée : 99 ans.

Dépôt du projet : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2024 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 02 Août 2024, Enregistrement n°24502779. Quittance n°6207 a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises - Ben Arous le 8 Août 2024 sous le numéro AC011122024.

Nombre d'actions à souscrire : Cinquante Mille (50.000) actions à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque "Attijari Bank" Centre d'affaires du siège sous le numéro TN5904135217008808463770 dans un compte indisponible.

Délai de souscription : Quinze (15) jours à compter de la publication au JORT de la présente notice,

Valeur nominale des actions à émettre : Cent (100) Dinars chacune,

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

Dans le cas de liquidation, le produit de liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital, le surplus étant réparti entre les actionnaires.

Modalité de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2024T00783SANB2

Société Azur Papier SA

Société anonyme

Au capital de 46 500 020.000 DT

Siège social : 03 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant Unique : 1088572V

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 juin 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 17 Juillet 2024 sous le n°24707478 Quittance n° M093227 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 6 Août 2024 sous le numéro 202487624.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice 2023;

3. Approbation des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2023 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

5. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

7. Renouvellement des mandats des Administrateurs : société d'Articles Hygiéniques, Mr Mounir El JAIEZ, Mr

Chokri MEZNI, Mme Jalila MEZNI, BIAT CAPITAL RISQUE, ATTIJARI SICAR pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes cabinet conseil audit formation membre de PWC, représenté par Mme Abir Matmti pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 ;

9. Détermination et attribution des jetons de présence 2023 aux membres du conseil d'Administration;

10. Pouvoir pour formalités.

2024R02107SANB2

Société Azur Papier SA

Société anonyme

Au capital de 46 500 020.000 DT

Siège social : 03 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant Unique : 1088572V

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 14 juin 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 22 Juillet 2024 sous le n°24807618 Quittance n°M093984 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 6 août 2024 sous le numéro 202487624. Il a été décidé ce qui suit :

Le renouvellement de mandat de Monsieur Mounir EL JAIEZ dans les fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 en lui conférant les pouvoirs délégués par le conseil d'Administration, le code des sociétés commerciales et les statuts.

2024R02108SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

PROD CAR TUNISIE

Société anonyme

Au capital social de 1 000 000 TND

Siège social : Zl Route Amdoun, Gouvernorat de Béja

Identifiant unique : 1489062G

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société PROD CAR TUNISIE, société anonyme ne faisant pas appel à l'épargne publique, siège social à la zone industrielle Amdoun, 9030 Béja, ayant principalement pour objet la fabrication et l'assemblage des véhicules automobiles, que suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2023 enregistré à la recette des finances de 18 Rue Arbi Zarrouk Béja en date du 7/3/2024, enregistrement n°24701985, Quittance n°M020347, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 2 880 000 Dinars par l'émission de 28800 actions nominatives de 100 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 1 000 000 Dinars à 3 880 000 Dinars.

Cette augmentation est réservée à la société COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT «CFI», avec suppression du droit préférentiel de souscription. Elle sera réalisée par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

La souscription devra être exercée par ladite société dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises de Béja le 02/8/2024 sous le n°AC 051112024.

2024R02113SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT «CFI»

Société anonyme

Au capital social de 30 108 000 TND

Siège social : Rue des Usines, Z.I. Sidi Rezig, 2033, Mégrine, Ben Arous

Identifiant unique : 0784797G

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, société anonyme ne faisant pas appel à l'épargne publique, siège social à la Rue des Usines, Z.I. Sidi Rezig, 2033, Mégrine, Ben Arous, ayant principalement pour objet la prise de participation dans le capital de toute entreprise et la gestion de cette participation, que suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2023 enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 26/3/2024, Enregistrement n°24702099, Quittance n°M029282, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 71 892 000 Dinars par l'émission de 718920 actions nominatives de 100 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 30 108 000 Dinars à 102 000 000 Dinars.

La souscription devra être exercée par ladite société dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises de Tunis le 01/8/2024 sous le n°AC 021092024.

2024R02114SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

TUNISIE CAR

Société anonyme

Au capital social de 2 000 000 TND

Siège social : Rue des Usines, Z.I. Sidi Rezig, 2033, Mégrine, Ben Arous

Identifiant unique : 1428617J

il est porté à la connaissance des actionnaires de la société TUNISIE CAR, société anonyme ne faisant pas appel à l'épargne publique, siège social à la Rue des Usines, Z.I. Sidi Rezig, 2033, Mégrine, Ben Arous, ayant principalement pour objet un concessionnaire de véhicules, que suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis en date de 12/02/2024, Enregistrement n°24500603, Quittance n°1413, il a

été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 1 400 000 Dinars par l'émission de 140 000 actions nominatives de 10 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 2 000 000 Dinars à 3 400 000 Dinars.

Cette augmentation est réservée à la société COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT «CFI», avec suppression du droit préférentiel de souscription. Elle sera réalisée par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

La souscription devra être exercée par ladite société dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises de Tunis le 01/8/2024 sous le n°AC 021102024.

2024R02115SANB2

Société Jumbo Tours Tunisie

Rue Habib Thameur Houmet Souk Djerba

Matricule fiscal : 0769309 MAM000

N° CNSS : 234832-92

En vertu du PV en date du 30/4/2024 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Djerba le 17/07/2024 sous le numéro d'enregistrement : 24705076 quittance n°M082743 dont deux exemplaires sont déposés auprès du Registre National des Entreprises en date du 12/8/2024, sous le numéro de quittance 2024F10015803. Il a été décidé :

- Examen et arrêt des comptes de l'exercice clos le 31/10/2023

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Autorisation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2024R02135SANB2

FIDELITY SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social : Green Center Bloc «C» 2ème étage Rue Lac de Constance Les Berges du Lac 1053

Identifiant Unique : 1566945S

MF : 000MA1566945/S

Conformément au PV du conseil d'administration, de la société FIDELITY SICAV PLUS, Société d'Investissement à Capital Variable, tenue le 28 mai 2024, à 12 heures au siège social de la société sis à Green Center Bloc C 2ème étage Les Berges du Lac 1053, enregistré à la recette des finances Le Lac en date du 9 juillet 2024; quittance numéro M075595, déposé au Registre National des Entreprises à la date du 30 juillet 2024 dossier n°202485153, les administrateurs de la société ont décidé de renommer Monsieur Mourad Ben Chaabane, président du Conseil d'Administration et Monsieur Mohamed Iyadh GORGI, Directeur Général de la société pour les exercices 2024-2025 et 2026.

2024R02140SANB2

Notice légale

Tunisie Leasing et Factoring

Société anonyme au capital social de 54 000 000 Dinars divisé en 10 800 000 actions de nominal 5 dinars

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Identifiant Unique : 0031440S

Tél : 70 132 000 ; **Fax** : 71 236 625

Tunisie Leasing et Factoring est notée BBB - (tun), à long terme avec perspective stable par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 03/11/2023

Emprunt Obligataire «TLF 2024 - 2»

De 40 000 000 dinars susceptibles d'être portés à 50 000 000 dinars

Prix de l'Emission : 100 dinars

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	10,50% et/ou TMM + 2,50%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La présente émission a reçu la note provisoire BBB-(EXP)(tun)* par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 07/08/2024

1. Renseignements de caractère général concernant Tunisie Leasing et Factoring

1.1 Dénomination et siège social :

Dénomination sociale : Tunisie Leasing et Factoring.

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Téléphone : 70 132 000

Fax : 71 236 625

Site Web : https://www.tlf.com.tn

Email : contact@tlf.com.tn

1.2 Forme juridique et législation particulière :

Tunisie Leasing et Factoring est une société anonyme de droit tunisien régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Date de constitution et durée

Date de constitution : 08/10/1984.

Durée : 99 ans.

1.3 Objet social (Article 2 des statuts) :

La société a pour objet principal :

- D'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers à usage professionnel ;

- D'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation ;

- D'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.4 Identifiant Unique : 0031440S.

1.5 Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

1.6 Nationalité : Tunisienne.

1.7 Matricule fiscal : 031440 S/P/M/000.

1.8 Régime fiscal :

Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement :

- Les lois 94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n°2000-98 du 25 Décembre 2000 portant loi de finances pour l'année 2001 et notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing ;

- La loi n°2007-70 du 27 Décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1.9 Capital social :

Le capital social de Tunisie Leasing et Factoring s'élève à 54 000 000 dinars divisé en 10 800 000 actions de 5 dinars chacune.

1.10 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :

Siège social de la société : Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

1.11 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :

M. Hassen MAALOUL,

Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire de Tunisie Leasing et Factoring

Tél. : 70 132 000

Fax : 71 236 625

2. Organes d'administration, de direction et de contrôle des comptes

2.1 Membres du Conseil d'Administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Ahmed El KARM	Lui-même	Président	2024-2026*	Tunis
Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-président	2024-2026*	Tunis
Société PGI Holding	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026*	Tunis
AMEN BANK	M. Atef KHEMIRI	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Assurance COMAR	M. Lotfi HAJ KACEM	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Société PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Société Partner Investment	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Founders Capital Partners	M. Haythem BEN MOALLEM	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Meninx Holding	Mme Faten KALLEL	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Amel BEN RAHAL	Elle-même	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Molka SLIMANE	Elle-même	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Ahmed HENTATI	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2024-2026**	Tunis

* Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2024

** Nommé par l'Assemblée Elective réservée aux actionnaires minoritaires réunie le 17/01/2024 ; Désignation ratifiée par l'AGO du 29/04/2024

2.2 Fonctions des membres et des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Qualité	Mandat	Adresse
Ahmed El KARM	Président du Conseil d'Administration	2024-2026*	Tunis
Karim BEN YEDDER	Vice-président	2024-2026*	Tunis
Hichem ZGHAL	Directeur Général	2024-2026**	Tunis
Mounir KLIBI	Directeur Général Adjoint	2024-2026**	Tunis
Saloua ARAB	Directeur Général Adjoint	2024-2026**	Tunis

* Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2024

** Mandat renouvelé par le CA du 28/03/2023

2.3 Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société DATN[1] : membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID.	Rue du Lac Oubeira Immeuble Iliade - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.	2021 - 2023*
FINOR : société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.	Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.	2021 - 2023
		2024 - 2026**
ECC MAZARS, Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI	Rue du Lac de Ghar El Melh Immeuble Mazars 1053 Les Berges du Lac - TUNIS	2024 - 2026***

* Changement de signataire des états financiers au sein du cabinet MS Louzir approuvé par l'AGO du 26/04/2023

** Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2024

*** Désigné par l'AGO du 29/04/2024 pour une durée de 3 ans.

Précédemment Cabinet MS Louzir, changement de dénomination sociale par la décision de l'AGE de la société du 03/07/2023.

3. Renseignements relatifs à l'émission

3.1 Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **29/04/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 120 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **06/06/2024** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire **«TLF 2024 - 2».** Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,5% brut l'an au minimum et 11,5% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : 10,50% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans.

3.2 Renseignements relatifs à l'opération :

Montant nominal de l'emprunt

L'emprunt obligataire «TLF 2024 - 2» est d'un montant 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portés à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TLF 2024 - 2» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

3.3 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/08/2024** et clôturées, sans préavis, au plus tard

le **17/09/2024**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/09/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

3.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **28/08/2024** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center - Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance - Les Berges du Lac Tunis, et d'**Amen Invest** - Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

3.5 But de l'émission :

Tunisie Leasing et Factoring, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

4. Caractéristiques des titres émis

4.1 Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : «TLF 2024 - 2».

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Nominative.

Catégorie des titres : Obligations.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par **MAC SA** intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

4.2 Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

4.3 Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/09/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17/09/2024.**

4.4 Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

4.5 Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;

- Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

4.6 Intérêts :

Les intérêts seront payés à terme échu le **17/09** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **17/09/2029.**

4.7 Amortissement et remboursement :

Les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/09/2029**.

4.8 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

4.9 Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17/09** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/09/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

4.10 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à

intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,50% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de juillet 2024 (à titre indicatif), qui est égale à 7,981% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,481%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,50% l'an et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

4.11 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire «TLF 2024 - 2» seront émises sur une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,646 années.

4.12 Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

4.13 Notation

4.13.1 Notation de la société :

En date du **03/11/2023**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring, **BBB - (tun)**, avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

4.13.2 Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **07/08/2024** une notation provisoire à long terme **BBB-(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire **«TLF 2024 - 2»**.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, les intermédiaires en bourse en leur qualité de chargés de l'opération s'engagent à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

4.14 Mode de placement :

L'emprunt obligataire «TLF 2024 - 2» est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, Intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac et d'Amen Invest, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

4.15 Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

4.16 Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

5. Renseignements généraux

5.1 Tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «TLF 2024 - 2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

5.2 Marché des titres :

A fin juin 2024, il existe treize (13) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Tunisie Leasing et Factoring s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC SA » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «TLF 2024 - 2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

5.3 Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING :

Tunisie Leasing et Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «TLF 2024 - 2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

5.4 Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

6. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF, d'un document de référence enregistré par le CMF et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024 pour tout placement sollicité après le 31/08/2024.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing et Factoring, à Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue de Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 31/08/2024.

20240R2141SANB2

Dissolution et liquidation

ATTIJARI IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 150.000.000 dinars

Siège social : 95 Avenue de la Liberté - 1002 Tunis

Identifiant unique RNE : 1101937M

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Attijari Immobilière en date du 28/6/2024, enregistré le 22/7/2024 sous le n°MO60931 quittance n°24504265, il a été décidé la dissolution anticipée de la société au sens de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales et conformément aux statuts.

Copie de PV au RNE le 30/7/2024 sous n°202484222.

Ceci étant, il a été décidé de désigner comme liquidateur Monsieur Wadi Trabelsi Expert-comptable, en lui conférant les pouvoirs nécessaires à l'effet de la réalisation définitive de la liquidation tout en respectant la législation en vigueur.

2024402049SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination de liquidateur

Société Life Fitness SARL

Identifiant unique : 1291615 B

Capital : 237 000 dinars

Siège social : 2 rue Mohamed Marzouqui, Al Mourouj 1 - Bin Arous

En vertu d'un PV de l'assemblée générale du 11/7/2024 enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 16/7/2024 reçu n°M062951 qui a mis fin aux fonctions du liquidateur Med Salah ben KILANI et la nomination d'un nouveau liquidateur qui est Maître Chetoui Amor, son étude est au 15 Rue Omar Ibn Kaddeh - 1073 - Montplaisir - Tunis pour achever la liquidation.

Une copie de PV indiqué a été déposée au Registre National des Entreprises le 23/7/2024.

2024R02138SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 18/6/2024 enregistré à la recette des finances d'Ariana ; enregistrement n°24201668 quittance n°044699; Mr Ali Nafti vend et cède à Mr Houcine Nafti la totalité du fonds de commerce qui a pour objet vente de fruits Secs situé à rue Aboukassem Chebbi Manouba ; Les oppositions devront être notifiées à l'adresse ci-dessus dans un délai de 20 jours de la publication de présent avis. Cette vente a été publiée au journal Quotidien daté le 10/8/2024.

2024T00788FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 5/8/2024 enregistré à la recette des finances de Klibia en date du 5/8/2024, n° de quittance M059246 N° d'enregistrement 24202205, Mr Mouadh Ben Abdesatar Ben Kilani Ben Daoud a vendu à Mr Mohamed Hédi Ben Mohamed Naji Ben Gharbi Gharbi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente et réparation des téléphones mobiles et ses accessoires, dans le local sis à l'avenue des Martyrs Klibia.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de maître Slim Lastta l'avocat à son bureau sis 13 rue Sidi Abdelkader Klibia Nabeul Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 8/8/2024.

2024R02090FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître FADHLI SALWA Avocate au 13 Avenue Beb Bnet Tunis enregistré à la recette des finances Radés le 31/7/2024 quittance n°M051960 sous le n°24202323 Ayechi Rania a vendu à Chaari Marouen le fonds de commerce sis 04 Rue Hannibal Radés exploité en vente produits alimentaires.

Toute opposition pourra être rendue au bureau de l'avocate rédactrice de ce contrat vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 6/8/2024.

2024R02098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 6 Août 2024 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo le 6 Août 2024 reçu n°M051581 enregistrement n°24204006 Mme Houda Bint Ennaceur Megdiche ayant l'identifiant unique n°1095689A a vendu à Mme Wiem Bint Nejib Ben Arbia, la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de Jardin d'enfant, garderies et garderies scolaires sous le nom commercial "SWEET TIME BABY" commerciales et exploité au local sis à la rue du colonel Guernaoui Khezema Est Sousse Eljawhara 4051.

Les oppositions sont recevables entre les mains de Mme Houda Megdiche à son domicile élu au cabinet de Maître Jihène Miled sis à l'avenue Mohamed Maarouf Immeuble l'élite Bureau M3 Mezzanine Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Alchourouk du 9/8/2024.

2024R02099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 02/8/2024 enregistré à la recette des finances de Bouargoub, Nabeul le 5/8/2024, quittance n°M023351 enregistrement n°24200851 ; Monsieur Oualid Ben Hbib Ben Khelifa, domicilié à Sidi Dhaher Bouargoub, Nabeul, a cédé à monsieur Hatem Ben Amor Ben Othmen, domicilié à Sidi Dhaher Bouargoub, la totalité du fonds de commerce constituant en un café premier catégorie, avec ses éléments corporels et incorporels sis à Sidi Dhaher Bouargoub, Nabeul, immatriculé au RNE sous l'identificateur unique : 1181010P.

Toutes les oppositions seront acceptées auprès de l'éditeur de contrat maître Najet Dardouri, l'avocate, à son bureau sis au 2, avenue Mongi Bali, Nabeul, dans vingt jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cet avis est publié aux journaux "Achourouk et le Quotidien" le 9/8/2024 sous le n°IP0724/00909.

2024R02105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances Fouchana le 30/7/2024 sous le numéro d'enregistrement M078995 et quittance n°24203319, Monsieur Imed Barhoumi a vendu à Monsieur Mohamed Achref El Khiari, un fonds de commerce sis cité AMAL Fouchana Ben Arous, exploité dans l'activité de CAFE de première catégorie avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions, s'il y a lieu, doivent être faites à peine de forclusion dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT, auprès de Maître ben Amara Riadh (avocat) à son cabinet sis au 09, rue de Belgique, Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 8 Août 2024. IP224/7982.

2024R02106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 8/7/2024, enregistré à la recette des finances rue Eljazira Tunis sous n°24202522 Quittance n°M056842, Monsieur Haythem Werfeli, Matricule Fiscal n°1615855R/N/C/000, titulaire de la CIN n°07095171, a vendu et cédé à Monsieur Hassan Khalifi, titulaire de la CIN n°07161931 délivrée à Tunis le 3/01/2023, la totalité du fonds de commerce destiné à tout type de commerce, sise à Rue Khaled Ibn Walid l'Aouina 2045, avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 10 Août 2024.

2024R02112FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Soliman le 17/7/2024 sous le n° M043176 K, Monsieur AISSA ABD NEFAA titulaire de la carte d'identité 00514378 demeurant à 12 Avenue Montplaisir - Tunis a cédé à monsieur Aissa Ali titulaire de la carte d'identité 064496130 demeurant au 28 rue Kairouan - Soliman le fonds de commerce due à l'Avenue Ettaghiir lotissement HFAIDH - SOLIMAN concernant les emballages des salons et les voitures.

Les oppositions doivent être déposées au bureau de maître Mansouri Brahim sis à l'Avenue Mohamed 5 Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

2024R02117FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/6/2024, enregistré à la recette des finances de Médenine le 01/7/2024 sous le n° d'enregistrement 24204183 quittance n°M063920, Madame Najia bent Belgacem Touil, CIN n°08635067 a vendu à Madame Fawzia bent Ali Mars, CIN n°08637210, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au klm 12 route Joref à Amrra Jadida sidi Maklouf entant qu'établissement d'enseignement privé dont le matricule fiscal 476355/Z et ayant

comme activité garderie et jardin d'enfants nommé «ETEFEL ELMTAFOUK».

Les oppositions seront reçues entre les mains de Madame Fawzia Mars à l'adresse sus-indiquée et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 02/8/2024 au journal quotidien Alchourouk.

2024R02120FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente d'un fonds de commerce du 5 Août 2024, enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil quittance n°M040674 et enregistrement n°24201071,

Mr Youssfi Said demeurant à Haddadia a cédé la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels consistant en un local sis au Haddadia Menzel Jemil Bizerte destiné pour l'activité de garderie et jardin d'enfants, toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acheteur Mme Raja Ben Gara Ali qui a élu son domicile à Haddadia dans les vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de La République Tunisienne cet avis de vente a été publié au journal «Al Chourouk» le samedi 10 Août 2024.

2024R02123FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé légalisé en date du 6/8/2024 édité par maître Nejiba Jemni, enregistré à la recette des finances de Béni Khiar le 7/8/2024, quittance n°36363, enregistrement n°24201762 Mme Ikbel Mrabet CIN n°06357932 vend et cède avec toutes les garanties de fait et de droits à la société EMNA MOQUETTE, SARL, en cours de constitution représentée par Mme Ikbel Mrabet CIN n°06357932, le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et moraux désigné dans les activités COMMERCE MOQUETTE situé à l'Avenue Habib Bourguiba Béni Khiar. Toute opposition est adressée au local de maître Nejiba Jemni sis à l'avenue Habib Thameur Nabeul.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assahafa alyaoum et la Presse le 10/8/2024.

2024R02126FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce rédigé par le Maître Ammar Saad l'avocat auprès de cassation à Gafsa et selon l'acte authentique daté le 7/8/2024 enregistré à la recette des finances de Ksar Gafsa selon la quittance numéro M028973 le 8/8/2024 Monsieur Ahmed Ajmi, son numéro de C.I.N 06169049 demeurant à Ksar Gafsa a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux sous le nom commercial Café "Platinuim" qui se trouve à Ras ELKEF Ksar Gafsa à monsieur Haythem Mhamdi son numéro de C.I.N 06220266 demeurant à Cité Ennour Gafsa. Après la publication de cette vente au J.O.R.T et Dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur monsieur Haythem Mhamd demeurant à Cité Ennour Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 10/8/2024 n°12014.

2024R02134FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 5/8/2024 (quittance M108817, n°24206219), la société (B.G.H) a vendu à Monsieur Mhamed Ben Chaker Khenissi la totalité du fonds de commerce exploité au local n° RC3 sis à Imen City Avenue Hédi Nouira Ennasr II L'Ariana avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être adressée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT au cabinet de Maître Mouadh Ben Zaied avocat à la cour de cassation sis au 22 rue Ibrahim Ibn El Aghlab El Menzah 4 Tunis.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 9/8/2024.

2024R02137FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de cession de fonds de commerce en date du 1er août 2024, enregistré à la Recette des Finances de Raoued le 01 Août 2024 sous le n°24204488, quittance n°M098380, la société ACTIA ENGINEERING SERVICES, société anonyme au capital de 480. 000 dinars, ayant son siège social au Parc Technologique «El-Ghazala», Rue Newton, BP-99, 2088 Ariana, Tunisie, titulaire de l'identifiant unique n°0925641W/A/M/000, CNSS n°340992-37, a cédé, à ACTIA SOFTWARE TUNISIE, société unipersonnelle à responsabilité limitée, nouvellement constituée ne disposant pas encore de matricule CNSS, au capital de 500.000 Dinars ayant son siège social sis au Parc Technologique «El-Ghazala», Rue Newton, BP-99, 2088 Ariana, Tunisie, titulaire de l'identifiant unique n°1873435L/A/M/000, les éléments de fonds de commerce consistant en la relation d'affaires avec des sociétés du groupe Renault non-résidentes, consistant à la réalisation de prestations de services d'ingénierie logicielle embarquée pour l'industrie automobile, en particulier en ce qui concerne de nouvelles architectures électriques et électroniques des véhicules ou «Software DefinedVehicle» comprennent les éléments incorporels à savoir le portefeuille clients correspondant au groupe Renault tel que spécifié en Annexe 1 du contrat de cession à savoir le «Service Agreement».

Les éventuelles oppositions au paiement du prix de cession doivent être formées dans un délai de 20 jours suivant la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et ce entre les mains de la Société ACTIA ENGINEERING SERVICES Parc Technologique «El-Ghazala», Rue Newton, BP-99, 2088 Ariana, Tunisie.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 16 Août 2024.

2024R02149FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Bahloul Nejah avocat à la cour de cassation domicilié à l'avenue

Victor Hugo n°7 Sfax en date du 4 mars 2024 enregistré à la recette des finances de la route el Ain Sfax le 26 mars 2024 quittance n°M024362, le numéro d'enregistrement 24201444 ;

1- Omar ben Monder Karrat; titulaire de la carte d'identité n°11156551

2- Abir bent Monder Karrat, titulaire de la carte d'identité n°11209387

3- Ameur ben Abdallah Karrat ; titulaire de la carte d'identité n°01156401

4- Souad bent Taher Maalej ; titulaire de la carte d'identité n°01156402.

Ont vendu à Samia bent Salem ben Hlima titulaire de la carte d'identité n°05288890 la totalité d'un fonds de commerce consistant à la vente des produits alimentaires sise à la route El Ain km5 Markaz ben Ameur Sfax, inscrit au registre national des entreprises sous le numéro 1697582 M

L'acquéreur a élu domicile au local susvisé ou les éventuels Créanciers Pourront déposer leurs oppositions au payement du prix dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal Dar Assabah du 3/7/2024.

2024X01040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé à Sfax le 3/8/2024, et enregistré à la recette des finances d'Abou Kacem Chebbi Sfax le 5/8/2024 sous le numéro 5387906 et selon quittance n°M082116 Mr Fares Jribi, titulaire de la C.I.N n°08899968 délivrée à Tunis le 26/8/2021, a vendu à Mr Kais Hajlawi, titulaire de la C.I.N n° 05322676 délivrée à Tunis le 10/7/2015, tout le fonds de commerce d'un local de vente en détail et fruits secs, situé à rue Kirwan n°32 bis Sfax en tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables au siège du fonds de commerce vendu, situé à rue kirwan n°32 bis Sfax; dans un délai ne dépasse pas 20 jours à partir de la publication de cette vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été, en outre, publiée au quotidien Achourouk du 7/8/2024.

2024X01041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 14/5/2024 enregistré à la recette des finances de Testour le 01/7/2024 n° d'enregistrement 24200649, quittance n°M013450 Mr Naceur ben Mohamed ben Slimane Bantour, titulaire de la c.i.n n°02254543 du 24/6/2013, demeurant à cité Ghanata Testour a vendu à Mr Khalil ben Mohamed ben Hédi Mathlouthi, titulaire de la c.i.n n°14288384 du 29/01/2021, demeurant à cité Bouslah Testour la totalité du fonds de commerce du local situé à l'avenue de l'Environnement Testour exploité à tout commerce. Les oppositions peuvent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne et ce au cabinet maître Miled Sofien Avocat situé à rue Mdella Houria Medjez Elbeb Béja. Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 8/8/2024.

2024402034FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP le 26 juillet 2024 enregistré à la recette des finances rue 02 Mars Houmt Souk Djerba le 29/7/2024, quittance n°M084878, enregistrement 13431924, Nourhene Tiwejni a vendu le fonds de commerce de tout commerce sis à la rue de la Municipalité Houmt Souk Djerba à Marwen Boumesouer.

Toute opposition devra se faire auprès de maître Akram BAROUNI avocat sis au 94 Av. Med V Tunis dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Chourouk le 10/8/2024.

2024402041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 8/5/2024 enregistré à la recette des finances La Goulette le 8/8/2024 sous n°24206570, quittance 97680 Mr Kais Ben Elhedi Ben Mohamed Elarouri a vendu le fonds de commerce déjà exploité au local commercial situé au 24 avenue Ettaeib El Mhiri à Mr Mohammed Ben Abdlahkim Ben Hsine Guarsalli.

Toute opposition sera rendue entre les mains de Maître Rabiaa El Heni 13 avenue Habib Bourguiba Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Jort.

La vente a été publié au journal «le Quotidien» le 11/8/2024.

2024402054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat sous seing le 8/5/2024 enregistré le 02/5/2024 à la recette des finances cité Administrative Ariana sous le n°24202950 quittance n°M059670, Mr Béchir Ben Ali Ben Mokhtar Dhifallah CIN n°00743501 a vendu à Mme Houaida Bent Adel Mallouli CIN 04803385 un fonds de commerce exploité comme Fast Food situé à la Rue Elmoussayette Ariana Supérieur Ariana.

Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du fonds de commerce à la Rue Elmoussayette Ariana Supérieur - Ariana dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien le 5/5/2024.

2024402055FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 13/05/2024 enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 5/8/2024, N° de quittance M066349 N° d'enregistrement 24305211, Mr Aymen Ben Ali Salem a loué à Mr Bassem Ben Borni Abdelaoui, la totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné commerce de téléphones mobiles et ses accessoires, dans le local sis au 33 avenue Farhat Hached Mégrine.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 7/8/2024.

2024R02097FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé du 21/5/2024 enregistré à la recette des finances de Djerba à la même date quittance n°M062214 et enregistrement n°24303181 que Monsieur Kamel Hadj Messoued, titulaire de la carte d'identité nationale n°03567765 a loué à la société «Fatma Beauty», représentée par sa gérante Madame Fatma Lahouel titulaire de la CIN n°06879218 la totalité du fonds de commerce, sis au local n°13 rue Mohamed Ferjani Houmet Souk Djerba et effectué pour l'activité de Parfumerie.

Un avis de vente est paru aux journaux «Essabah et Le Temps» du Mercredi le 24/7/2024.

2024R02104FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 14 juin 2024 et enregistré à la recette des finances de Gsar le 18 juin 2024 n° d'enregistrement 24300724 n° de quittance M022889 Madame Mouna Bent Mahmoud Ben Mouhamed Asghayer Adali Titulaire de C.I.N n°06110360 a loué à Monsieur Ahmed Ben Abdelkader Ben Saleh Chalchoul Titulaire de C.I.N n°09977550 la totalité du Fonds de Commerce consistant en l'activité de buvette sise à cité Gsar Gafsa.

Les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse de fonds de commerce.

La publication de ce contrat est faite au Journal Echourouk de vendredi IP 224/7811.

2024R02118FCCC3

Contrat de sous location

(Gérance libre)

Suivant un contrat de sous location (gérance libre) daté le 8/8/2024 enregistré à la recette des finances Boumhal sous le n°24302670 Quittance n°53252 traité par Maître Boudeli Makrem CIN n°04774206 le 02/4/2019 MF 869977K

Mme Jelassi Khaoula CIN 07105411 le 20/01/2015 MF : 1382234X a loué à Mme Majdri Zina CIN09612713 le 12/01/2013 une crèche et un jardin d'enfant sis à 20 rue Ezzahra lotissement Ben Osman Boumhel.

2024R02125FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé établi par Maître Saoudi Lotfi, enregistré à la recette des finances de Tabarka le 8/7/2024, quittance n°M032327 Monsieur Salah Ben Rabah Ayadi CIN n°02390624 a loué sous forme de gérance libre pour une durée de 10 ans renouvelables du 01/8/2024 jusqu'au 31/7/2034 à Monsieur Belgacem Ben Salah Noiasri CIN n°07752040 la deuxième branche du fonds de commerce immatriculé auprès du registre national des entreprises sous L'identité unique numéro A1216861997, activité «toute activité commerciale» sis au 8 rue Mongi Slim Tabarka Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Saoudi Lotfi à son Bureau sis à 10 Avenue du Londres Tunis, dans les délais légaux n'excédant pas 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Copie de cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 18/7/2024.

2024R02133FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9/7/2024 enregistré à la recette des finances Bizerte le 26/7/2024 sous le n°24303343 quittance n°M047037 Madame Noura bent Noureddine Elbakalti a loué à Monsieur Bilel ben Lotfi ben Hassan Elhacheni la totalité du fonds de commerce sis à l'angle de rue Habib Bourguiba et avenue 8 Janvier Bizerte destiné à la vente de téléphones portables pour une durée d'une année renouvelable à compter du 1/7/2024 jusqu'au 30 juin 2025 .

Le présent avis a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du mercredi 7 août 2024.

2024402056FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de syndic

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale, daté le 7/7/2024 enregistré à la recette des finances Carthage le 23/7/2024 Quittance n°M089832 enregistrement n°24802560.

Il a été constitué le syndic comme suit :

Nom : Syndic de résidence FAIZA

Adresse : Rue Ennajeh Ain Zaghouan Nord.

Membre :

Président : Mr Lotfi Zammel

Trésorier : Mourad Kechaou

Secrétaire générale : Anisa Annabi.

Il a été publié au journal le Quotidien le 13/8/2024.

2024R02124APSF1

Constitution du syndicat des copropriétaires de la résidence

SKY HOUSE sise à cité ELWAFA NABEUL

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive des propriétaires réunis le 13 juillet 2024 les propriétaires de la résidence SKY HOUSE enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri NABEUL sous le numéro 24705002 et selon quittance n°M084218, il a été décidé ce qui suit :

1- la constitution du syndicat des copropriétaires de la résidence SKYHOUSE

2- La nomination de Mr Achraf Abdennadher président du syndicat, Mr Jalel Elghoul trésorier, Mr Naim Elouni secrétaire général Mr Mohamed Abdelmoula Mr Sabri Eljandoubi Mr Imed Eljezi et Mme Olfa Benrabah les membres du syndicat.

2024X01037APSF1

Homologation de résolutions

Nomination du nouveau comité du syndic

Syndic des co-propriétaires

Immeuble 7 rue de sparte - Tunis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2024 déposé à la municipalité de Tunis le 31 juillet 2024 et enregistré à la recette des finances Habib Thameur à Tunis le 5 août 2024 folio M049132 sous le

n°24802656, le nouveau comité du syndic a été constitué comme suit : Président du syndic : M. Noomen Nairi, Trésorière : Mme Sana Zeghdene.

2024R02095APSF2

Dissolution de l'association

"Les amateurs de la bibliothèque et du livre de Denden"

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 mars 2024, enregistrée le 28 mars 2024 à la recette des finances Nelson Mandela, dont le siège est au 16, rue du Canada, numéro d'enregistrement 24701553, numéro de récépissé 25543, la dissolution de l'association «Les amateurs de la Bibliothèque et du livre de Denden» dont le matricule fiscal NP1669240J a été approuvée à l'unanimité.

2024R02119APSF2

Syndic diar El Bahr 2

Zone Touristique Mahdia Hhiboun 5111 Mahdia

CNSS n° : 54132262

Suite à la réunion extraordinaire du 4 Août 2024, du P.V enregistré sous le numéro 2470551 à la recette des finances de Mahdia les noms du membre du syndic sont les suivants :

1. M Abdellatif Mekki C.I.N 051017232 : Président

2. M Foued Turki C.I.N 08295992 : Vice-président

3. M Mohamed Amine Hamza C.I.N 08660489 : Trésorier

4. M Zouheir Chawech C.I.N 04101262 : Secrétaire Général

5. M Badri Memmi C.I.N 04178279 : Membre.

2024S01019APSF2

Election d'un comité Syndic Résidence Aicha

Suite à l'assemblée générale électorale des propriétaires de résidence Aicha, située à l'Aouina Nord Tunis, EHSC3, du 29 Novembre 2023, enregistrée auprès de la Recette des finances de la Goulette le 02 Mai 2024 sous le numéro d'enregistrement 24703637 et reçu n°M062843, concernant l'élection des membres du comité de syndicat et la nomination de :

Mr. Nizar Memi : Président du Syndicat

Mr. Adel Farhat : Trésorier

Mr. Anter Tayeb : Secrétaire général.

2024402028APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître YACOUBI Lassaad

Avocat à la cour de cassation 09 Rue Essourour, Immeuble Chtourou, Cité El Hana Mégrine

Tél : 71 433 077

Identifiant Unique : 793023Q

1) Partie poursuivante : Halima, Alia, Faouzia, Nadia Ben Moussa, Saida Gasmi, Hsan Moussa, Wassila, Mohamed, Thouraya et Samia Slama, ayant élu leur domicile à l'étude de leur Avocat Maître Yacoubi Lassaad, 09 Rue Essourour, Immeuble Chtourou, Cité El Hana Mégrine - Identifiant Unique : 793023Q.

2) Parties saisies : Moncef Ben Moussa, demeurant au n°01 Rue Slim Ben Ammar résidence Tej Erouki app2 cité ennasr 2.

Soufia Ben Mohamed et Abdallah Ben Ali et Mna Ben Ali et Jannet Bent Taher et Halouma et Taieb et Mohamed Boukhris, demeurant au n°01 Rue Ben Moussa El Mrah Radés Ben Arous. Azza Balti, demeurant à la rue Ibn Rachik Radés.

3) Avocat poursuivant : Maître Yacoubi Lassaad, Avocat à la cour de cassation, 09 Rue Essourour, Immeuble Chtourou, Cité El Hana Mégrine - Identifiant Unique : 1793023Q.

4) Immeuble saisi : La vente portera sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°45910 Ben Arous dénommé «DAR BEN MOUSSA» d'une superficie globale de 261 m², situé au n°1 rue Ben Moussa El Mrah Radés Ben Arous, représentée par une parcelle de terrain sur laquelle, un bâtiment avec un rez-de-chaussée a été érigé, représenté par une maison ancienne d'une superficie couverte de 184 m² avec une superficie au milieu. La maison est bordée au nord-est par rue Ben Moussa, au sud-est se trouve l'immeuble de Mohamed ben Mouldi Drawi, du côté sud-ouest se trouve l'immeuble de Mekki ben Ali ben Omran et du côté nord-ouest se trouve Hobos Al-Dahmani.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de deux soixante dix sept mille cent quatre vingt dinars et 000 millimes (277.180,000D).

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le jeudi 19/9/2024 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Ben Arous situé à Fondouk Choucha Ben Arous à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour de 9H à 18H.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

2024R02116VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite de la société «I T STERONE» SARL

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°1014 le 13-6-2024 à l'encontre de la société «I T STERONE» IU 1328433W sise Immeuble Narimane appart 3.2 Montplaisir Tunis, en désignant l'expert Rached Zaghdoudi syndic de faillite. Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances accompagné de tout document justificatif dans le délai légal au bureau sis : centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4.

2024R02091VEPA2

Faillite de la société «SERB KRIA» SARL

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°298 le 02/7/2024 à l'encontre de la société SERB KRIAA» IU 0001318A sise 7 rue Ghandi Tunis, en désignant l'expert Rached Zaghdoudi syndic de faillite. Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances accompagné de tout document justificatif dans le délai légal au bureau sis : centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4.

2024R02092VEPA2

Faillite de la société «FAWAHA» SARL

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°857 le 02/7/2024 à l'encontre de la société «FAWAHA» IU 0425494W sise Immeuble Carrefour rue 8002 Montplaisir Tunis, en désignant l'expert Rached Zaghdoudi syndic de faillite. Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances accompagné de tout document justificatif dans le délai légal au bureau sis : centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4.

2024R02093VEPA2

Faillite

Société FOOD SERVICE

Siège social : Cité Abou El Wafa Zone Abbas - 3200 Tataouine

I.U : 1606069 w

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Tataouine le 15/7/2024 sous le n°4571/2022 il a été décidé ce qui suit :

- La faillite de la Société FOOD SERVICE

- La désignation de Mr Ramzi Erriahii en qualité de juge commissaire

- La désignation de Mr Zerriaa Taieb en qualité de syndic de faillite

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans un délai de 15 jours à partir de la parution de l'annonce au jort à l'adresse suivante :

ZERRIAA TAIEB (98424840)

Boite postale N°605 Houmt Souk 4180 Jerba.

2024R02100VEPA2

Ouverture des procédures de redressement judiciaire

Société de promotion et d'animation touristique Sidi Mansour

Zone touristique Midoun Jerba

Identifiant unique : 0529228 C

N° d'affiliation C.N.S.S : 234740-00

Monsieur le Président du tribunal de première instance de Médenine a rendu le 6 juin 2024 sous le n°57 un arrêt de règlement judiciaire dont la teneur est la suivante :

- L'ouverture d'une période d'observation à l'encontre de la Société de promotion et d'animation touristique Sidi Mansour pour une période de neuf mois

- La nomination de l'administrateur judiciaire Mr TAIEB ZERRIAA pour élaborer un plan de redressement de la dite société.

- L'interdiction à la dite société la cession ou nantissement de ses biens mobiliers ou immobiliers sauf sur autorisation au préalable de la présidence du tribunal.

- La suspension de toute poursuite individuelle et toute acte exécutoire durant la période d'observations visant le recouvrement d'une créance antérieure ou la récupération des meubles ou d'immeubles en raison de non paiement d'une créance.

- L'arrêt de l'application des intérêts des crédits y compris les crédits leasing ainsi que les intérêts de retard jusqu'à la fin de la période d'observation

- L'inscription de l'extrait du présent au registre de commerce, la transmission d'une copie du dit arrêt à la commission de suivi des entreprises économiques et sa publication au JORT aux frais de la débitrice

Ainsi les créanciers de la société sont tenus de produire leurs créances certaines et définitives justifiées par des pièces légales auprès de l'administrateur judiciaire à l'adresse suivante :

L'administrateur judiciaire Taieb Zerriaa B.P N°605 Houmt Souk 4180 Jerba (tél 98424840)

Dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2024R02101VEPA2

Ouverture de procédures de redressement judiciaire

Société "la générale industrielle électrique "Sarl

Siège social : Rue 4883 Sidi Hassine Sijoumi - Tunis

Capital 2.839.000 DT

Identifiant unique : 0345850A

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 11/7/2024 affaire n°1028, il a été décidé l'ouverture de procédures de redressement judiciaire de la société "générale industrielle électrique Sarl", et la nomination de Mr Mokded Zoghlami en tant qu'administrateur judiciaire pour étudier le programme de sauvetage présenté et contrôler la gestion.

Les créanciers de ladite société et toute intéressé doivent produire leurs créances à l'administrateur judiciaire au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis. (Tél : 71.889.549 fax : 71.889.621) et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2024R02122VEPA2

Décision de Changement du syndic de faillite

Société Golden Body Wear

Identifiant Unique : 1314888C

Adresse : rue Omar Ibn Khattab Hiboun 5100 Mahdia

En vertu de la décision de la chambre du conseil du Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 25 juin 2024, a été décidé de remplacer le syndic de faillite Makrem Ben Abderahmen par le syndic de faillite Mejed Khadraoui, dont le cabinet est sis à l'Avenue Commandant Béjaoui, Immeuble El Medina, 1er étage, Bureau N° B13, Sousse - 4000.

Les créanciers doivent présenter leurs créances au syndic de faillite dont le cabinet est sis à l'Avenue commandant Béjaoui Immeuble El Médina 1er étage Bureau n°13 - 4000 Sousse, Tél : 73 202 767 et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication du présent avis.

2024S01020VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination de liquidateur judiciaire

Suivant ordonnance sur requête n°16387 en date du 22/5/2024 émanant de tribunal de première Instance de Sousse, il a été décidé la nomination de Mr Mohamed Braham en tant que liquidateur judiciaire sur les propriétés partagées entre Anis Ben Ayed et Lobna Ben Ali et la liquidation de commun.

Les créanciers desdites propriétés partagées sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs par lettre recommandée avec accusé de réception : BP 49 Bureau postal El Ghrabi 4017 Hammam Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de la publication du présent avis au jort.

Téléphone : 94606666

2024S01023VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite N°118

Société KENZA MAROQUINERIE

Société à responsabilité limitée

I.U : 0899662A

Capital social : 40.000.000D

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Manouba le 9/7/2024 sous le numéro 118, il a été déclaré en premier ressort la faillite de la Société Kenza Maroquinerie, considérant qu'elle est suspendue du paiement de ses dettes, à partir de la date du 25/11/2021, et la nomination de Madame Khalfi Sihem en qualité de Syndic de faillite pour effectuer les procédures judiciaires et les travaux matériels et les publications légales exigibles et l'opposition des scellés sous la supervision du juge-commissaire de la faillite Mme Amal Kchaw et l'autorisation d'afficher l'extrait du jugement au tribunal de première instance de Manouba et au siège de la société en faillite et dans tous les centres de ses activités; l'autorisation de l'insertion de dit jugement au registre national des entreprises et le transmettre du dite jugement au procureur de la République qu'au syndic régional de l'arrondissement où se trouve le siège principal de la société débiteur et l'autorisation de le publier dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans des journaux quotidiens l'un des deux en arabe et d'informer la commission de suivi des entreprises économiques avec l'autorisation de mentionner le dit jugement sur les titres fonciers relatifs aux immeubles appartenant à la société et ce dans un délai du 15 jours à compter du prononcé de ce jugement et supporter les frais de justice sur à la charge du condamné.

Ils appartiennent aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les quinze jours qui suivent la publication du jugement de la faillite au Journal officiel de la République Tunisienne.

Ce délai est augmenté de soixante jours ainsi qu'à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien, selon l'article 530 et 531 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de Syndic de faillite, Mme Khalfi Sihem, sis au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis, 4ème étage, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2024402035VEPA2

Jugement de règlement judiciaire n°329

Société Pise Rent A Car

Société à responsabilité limitée

I.U : 1265135Q

Siège social : résidence Elmontazah immeuble A appartement E1, El Mourouj 5 Ben Arous

Capital social : 10.000.000D

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 15/7/2024 sous le numéro 329, il a été déclaré en premier ressort la faillite de la société Pise Rent A Car son identifiant unique 1265135Q, la cessation du paiement de ses dettes à partir du 24/5/2024, et la nomination de Madame Khalfi Sihem en qualité de Syndic de faillite pour effectuer les procédures judiciaires et les travaux matériels et les publications légales exigibles et l'opposition des scellés sous la supervision du juge-commissaire de la faillite Mme Safa Makhloufi et l'autorisation d'afficher l'extrait du jugement au tribunal de première instance de Ben Arous et sur les portes du siège social de la société en faillite et sur tous les centres de ses activités; l'autorisation de l'insertion de dit jugement au registre national des entreprises et le transmettre du dit jugement au procureur de la République qu'au syndic régional de l'arrondissement où se trouve le siège principal de la société débitrice et l'autorisation de le publier dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans des journaux quotidiens l'un des deux en arabe et d'informer la commission de suivi des entreprises économiques.

Ils appartiennent aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les quinze jours qui suivent la publication du jugement de faillite au Journal officiel de la République Tunisienne.

Ce délai est augmenté de soixante jours ainsi qu'à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien, selon l'article 530 et 531 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de Syndic de faillite, Mme Khalfi Sihem, sis au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis, 4ème étage, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2024402036VEPA2

Liquidation

Suite à la décision du tribunal de 1ère instance de Grombalia sous n°75036 le 29/01/2024 madame Hanene Hammami a été nommée liquidateur de la succession du feu Taher Hichri les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance entre les mains du liquidateur à son cabinet sis à rue d'Oran zone industrielle Ben Arous (ou boite postale n°64 ben Arous) (tél 29 381 523) et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis au Jort.

2024402051VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BIODEX

Société anonyme

Au capital de 5789475 dinars

Registre de commerce : N°B24114682009

Matricule Fiscal : 1109525EAM000

Siège social : Rue Tozeur, lot 36 ZI El Meghira 3 - 2082 Fouchana Tunisie CNSS : 254812-90

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société BIODEX SA. sont invités à se réunir en convocation de l'assemblée générale ordinaire pour le 12 septembre 2024 à 10 H à l'hôtel Barcelo concorde les Berges du Lac pour délibérer sur l'ordre du jour :

1- Entériner le mode et le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire :

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023

3- Lecture du rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023;

4- Approbation des conventions réglementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 ;

5- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023 ;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

8- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 ;

9- Renouvellement et/ou nomination des administrateurs

10- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026.

11- Pouvoir pour formalités.

2024R02109SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

PRYSMIAN CABLES AND SYSTEMS TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 1.850.000 DT

Siège social : 4, Avenue Habib Bourguiba, 8010, Menzel Bouzelfa - Tunisie

Identifiant unique : 1177791B

Les actionnaires de la société PRYSMIAN CABLES AND SYSTEMS TUNISIA sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire le Lundi 23 septembre 2024 à 15 heures dans les bureaux de la société PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE situés au Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense - Paris, la Défense, 92000, NANTERRE - FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée;

2. Rappel des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le même jour à 14 heures;

3. Augmentation du capital social d'une somme de 2.699.300 DT par la création d'actions nouvelles en numéraire;

4. Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de l'Actionnaire, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE;

5. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société;

6. Pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société pour la réalisation définitive de l'augmentation de capital social de la Société;

7. Pouvoirs pour formalités.

2024R02110SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

PRYSMIAN CABLES AND SYSTEMS TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 1.850.000 DT

Siège social : 4, Avenue Habib Bourguiba, 8010, Menzel Bouzelfa - Tunisie

Identifiant unique : 1177791B

Les actionnaires de la société PRYSMIAN CABLES AND SYSTEMS TUNISIA sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire le lundi 23 septembre 2024 à 14 heures dans les bureaux de la société PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE situés au Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense - Paris, la Défense, 92000, NANTERRE - FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée;

2. Réitération de la non dissolution de la Société et la poursuite de son activité conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales;

3. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale Extraordinaire;

4. Réduction du capital social d'un montant de 1.849.300 DT par annulation de 18.493 actions;

5. Pouvoirs pour formalités.

2024R02111SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2024

SOCIETE NRSOL S.A

Société anonyme

Au capital de 7 750 000 dinars

Siège social : Z.I Nadhour Zaghouan

IU : 1137470P

Les actionnaires de la société NRSOL S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de la société le 4 septembre 2024 à 10 heures au siège à l'ATD SICAR sise à la rue du Lac Léman immeuble regency bloc A 2ème étage les Berges du Lac 1053 Tunis en vue de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Entériner le mode et le délai de convocation de l'assemblée appelée à statuer sur les états financiers de 2023

2. Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2023 et des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice,

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au 31/12/2023,

4. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation s'il y a lieu des résultats,

7. Fixation des jetons de présence pour l'année 2023

8. Pouvoir pour formalités.

2024R02127SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire jeudi 5 septembre 2024

SOCIETE D'ACTIVITES TOURISTIQUE SAT

S.A au capital de 4 637 000 DT

Siège social : Hôtel zodiac - Zone Touristique Yasmine Hammamet

Matricule Fiscal : 349420 Y A M 000

Registre de Commerce : B1349111997

Les Associés de la Société d'Activités Touristiques «SAT» Hôtel Zodiac sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 5 septembre 2024 à 11 heures, au siège de la société Activhôtels centre urbain nord en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023.

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023.

4) Approbation des conventions et des opérations rentrantes dans le cadre de l'article 200 et 475 du CSC.

5) Quitus aux Administrateurs.

6) Affectation du résultat de l'exercice 2023.

7) Allocation des jetons de présence afférents l'exercice 2023.

2024R02136SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE PROCLEAN SA

Société anonyme

Au capital social de 2817150 Dinars

Siège social : 05 Bis rue de la teinturerie ZI Mégrine 2033 Ben Arous

Identifiant Unique : 1239837R

Les actionnaires de la société Proclean SA sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le mardi 10/9/2024 à (10h00) à la Résidence LAKEO, rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis, Rue du Lac, et au cours de laquelle il sera délibéré sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

2) Lecture et Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023

3) Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

4) Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

5) Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2023 ;

6) Quitus aux administrateurs pour leur gestion afférente à l'exercice 2023 ;

7) Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2023 ;

8) Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

9) Nomination d'un commissaire aux comptes

10) Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2024R02139SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de services et de développement des îles Kerkennah (SOSERDK)

SA au capital de 2.500.000 dt

Siège social : El Attaya 3035 Kerkennah

Identifiant unique : 1568592W

Messieurs les actionnaires de la société SOSERDK sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 5 septembre 2024 à 10 heures du matin au siège du gouvernorat de Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée.

2- Lecture des rapports de gestion 2019 et 2020

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes 2019 et 2020

4- Approbation des états financiers 2019 et 2020

5- Renouvellement des membres du conseil d'administration

6- Cession d'une action du PDG sortant au nouveau PDG

7- Nomination du nouveau Président Directeur Général.

2024X01044SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 100.000 Dinars

Siège social : Km 11, Route de la Marsa Ain Zaghouan 2046 - Sidi Daoud La Marsa

Identifiant Unique : 0323601 P

Messieurs, les actionnaires de la société «NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE» société anonyme, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi dix neuf septembre deux mille vingt quatre (19/9/2024) à 10h dans les locaux du Groupe KILANI sis au 25 Rue 8603 ZI Charguia 1 - Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'autorisation du Conseil d'Administration au Directeur Général pour signature du contrat des crédits de gestion;

2. Pouvoirs pour formalités.

2024402031SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE IKEL

Société anonyme

Capital social : 8.438.280 dinars

Siège social : Km 11, Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - la Marsa - Tunisie

Identifiant unique : 0001336C

Messieurs, les actionnaires de la société «IKEL» société anonyme,

sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi dix neuf septembre deux mille vingt quatre (19/9/2024) à 11h dans les locaux du Groupe KILANI sis au 25 Rue 8603 ZI Charguia 1 - Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décision de la continuité de l'activité de la société au regard de l'article 142 du code des sociétés commerciales;

2. Pouvoirs pour formalités.

2024402032SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 100.000 Dinars

Siège social : Km 11 - Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa - Tunisie

Identifiant unique : 0323601P

Messieurs les actionnaires de la société NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi dix neuf septembre deux mille vingt quatre (19/9/2024) à 12 h dans les locaux du Groupe KILANI sis au 25 Rue 8603 ZI Charguia 1 Tunis - Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers 2023 et du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes

2. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2023

3. Affectation des résultats

4. Approbation des conventions réglementées pour l'année 2023

5. Approbation de l'apurement des soldes comptables pour l'année 2023

6. Quitus aux administrateurs,

7. Pouvoirs pour formalités.

2024402033SANB3

Convocation

L'IMMOBILIERE ECHARIFA

Société anonyme

Au capital de 8 700 000 DT

2 bis, Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Identifiant Unique : 382808G

N° CNSS : 182175-9

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2024 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social.

- Modification de l'article (6) des statuts.

- Questions diverses.

2024402037SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 5 septembre 2024

Avis à tous les Actionnaires

LA SOCIETE MENINX O.I.S

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : N°5 rue de l'Energie Solaire (8612) Zone Industrielle Charguia 1

Identifiant Unique : 1271038D

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les Actionnaires de la Société MENINX O.I.S SA pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi, le 5 septembre 2024 à 11 h au siège social de la Société sis au n°5 rue de l'Energie Solaire (8612) Zone Industrielle Charguia 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

5. Approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

6. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

7. Approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

8. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

9. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

10. Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société durant toute la période légale, et ce conformément aux dispositions des statuts de la Société et du Code des Sociétés Commerciales.

2024402038SANB3

Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 Septembre 2024

Avis à tous les Actionnaires

LA SOCIETE MENINX O.I.S

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : N° 5 rue de l'Energie Solaire (8612) Zone Industrielle Charguia 1

Identifiant Unique : 1271038D

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les Actionnaires de la Société MENINX O.I.S SA pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi, le 5 septembre 2024 à partir de 12 h au siège social de la Société sis au n°5 rue de l'Energie Solaire (8612) Zone Industrielle Charguia 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation de l'Assemblée

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire relatif aux modifications apportées aux statuts de la Société.

3. Approbation des modifications des statuts de la Société

4. Approbation du texte des statuts mis à jour

5. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, durant toute la période légale, et ce conformément aux dispositions des statuts de la Société et du Code des Sociétés Commerciales.

2024402039SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ENERGIES RENOUVELABLES ENI-ETAP «SEREE»

Société anonyme

Au capital social de : Onze millions cent mille Dinars Tunisiens (11.100.000 DT)

Siège social : Rue du Lac de Côme, Les Berges du Lac, Tunis - 1053, Tunisie

Identifiant unique : 1617984J

Objet : Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire n°6 de la "Société Energies Renouvelables Eni-ETAP ("SEREE"),

Monsieur,

Nous avons l'honneur de venir par la présente vous inviter à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire n°6 de la Société Energies Renouvelables Eni-ETAP ("SEREE") qui aura lieu le 4 septembre 2024 à partir de 14h30 au siège social de l'ETAP à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard enregistré pour la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Ratification de nomination du nouvel Administrateur représentant ETAP.

3- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2023.

4- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023.

5- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et des Etats Financiers de l'exercice 2023.

6- Approbation des opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et objet du rapport spécial de l'exercice 2023.

7- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023.

8- Pouvoirs pour accomplir les formalités prévues par la Loi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

2024402040SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE JUGURTHA

SA au capital de 5.500.000 Dinars

Siège social : 10 rue Habib Bourguiba - Ariana 2080 - Tunisie

Identifiant unique : 1327369B

Les actionnaires de la Société JUGURTHA - Clinique Ophtalmologique Notre Dame - sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui se tiendra le mardi 3 septembre 2024 à 10h à la clinique sise au 134, avenue Jugurtha - 1082 Tunis.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

- Annulation de la proposition de l'augmentation du capital de 5.500.000 DT à 7.500.000 DT ;

- L'approbation de la proposition de la société CLEO pour devenir actionnaire à la société Jugurtha ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

- Questions diverses.

2024402042SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«LE MOTEUR GROS S.A»

Capital social : 300 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

IF : 544426/W

Messieurs les actionnaires de la Société «Le Moteur Gros S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 30 Août 2024, à 11h, au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 9/8/2024 sous le numéro 2024888229, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de nouveaux administrateurs.

- Pouvoir en vue des formalités.

2024402046SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«ITALCAR GROS S.A»

Capital social : 300 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

MF : 1061387/E/A/M/000

RC : B0156022008

Messieurs les actionnaires de la Société «ITALCAR GROS S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 30 Août 2024, à 10h, au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 9/8/2024 sous le numéro 2024888359 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de nouveaux administrateurs.

- Pouvoir en vue des formalités.

2024402047SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

«SOTRABAT IMMOBILIERE S.A»

Capital social : 39 065 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis Carthage

MF : 001514C

Messieurs les actionnaires de la Société «SOTRABAT IMMOBILIERE S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 30 août 2024, à 12h, au siège social de la société sis à la rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I,

déposé au Registre National des Entreprises le 9/8/2024 sous le numéro 2024888299, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de nouveaux administrateurs.

- Pouvoir en vue des formalités.

2024402048SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2023

De la société de la foire de Nabeul

S.A au capital de 322 420 DT

4, Av H. Bourguiba 8000 Nabeul

M.F : 039 644 NAM 000

R.C : 0039 644 N

Messieurs les actionnaires de la Société de la Foire de Nabeul sont priés d'assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire 2023 qui aura lieu le jeudi 19 septembre 2024 à 10H00mn au siège de la Société de la Foire de Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2023.

2/ Lecture du rapport du conseil d'administration et des états financiers au titre de l'exercice 2023.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023.

4/ Approbation des rapports et des états financiers de l'exercice 2023.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence relatif à l'exercice 2023.

7/ Affectation des résultats de l'exercice 2023.

8/ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2024402059SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Kacem Ben Amor Ben El Mabrouk Chelbi titulaire de CIN n°03920770, déclare la perte du titre de propriété n°64786/03 pour le titre foncier n°14951 Mahdia sis à Gouassem Charguia délégation de Chorbane gouvernorat de Mahdia.

Suivant certificat de perte donner par le centre de sécurité nationale de Chorbane le 5/8/2024

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 10/8/2024.

2024T00782DIVD2

Perte de titre de propriété

Mme Chedia Bent Ahmed Ben Mohamed Haouami titulaire de CIN n°04681004, suivant procuration de Mr Ibrahim Ben Mohamed Ben Ibrahim Hacheni déclare la perte du titre de propriété n°107707/07 pour le titre foncier n°68689 Bizerte sis à Imadat Teskraya délégation de Bizerte sud.

Suivant certificat de perte donner par le centre de sécurité nationale de Aïn Mariem le 8/8/2024.

Cette annonce est parue aux journaux le Temps et Le Quotidien du 13/8/2024.

2024T00787DIVD2

Avis d'enquête

(Conformément au décret n°84-793 du 6 juillet 1984)

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

Direction générale de l'électricité

Et de la transition énergétique

Dans le cadre du développement de l'infrastructure gazière, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser un pipeline de transport du gaz naturel destiné à alimenter la ville de Siliana en gaz naturel après modification de son tracé.

Le dossier technique relatif à ce projet, comportant la liste des propriétés privées concernées par le passage de ce pipeline, est mis à la disposition du public, au siège du gouvernorat de Siliana, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au siège dudit gouvernorat, ou les adresser directement au ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie (direction générale de l'électricité et de la transition énergétique).

2024R02096DIVD2

Vente d'un lot de terrain Titré

Le liquidateur de la société "Takapes" société en liquidation, il a été décidé la vente de l'hôtel Takapes sur le titre foncier n°29397 GABES sis à l'avenue Habib Bourguiba Gabès. Tout intéressé peut s'adresser au liquidateur Tél : 55536166 sis immeuble radio Elyssa El manara Gabès pour retirer le cahier des charges contre le payement de 200 DT et visiter le terrain.

Le dernier délai est fixé le 25 Août 2024.

2024R02121DIVD2

Avis

Bouzayeni Walid annonce qu'il possède un terrain à Sfax Route Aguereb km7 de surface 289m² effectué par l'acte de donation qui était fait le 5/9/2012 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufal Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X01038DIVD2

Avis

Hebib Barkallah annonce qu'il possède un terrain à Karkena Awled Yeneg de Surface 554m² effectuer par l'acte de vente qui était fait le 27/11/2020 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufal Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X01039DIVD2

Avis

Ben Hsan Assaad annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 146,51 m² sur la quelle une maison sise à la Route el Matar Km 3 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01043DIVD2

Avis

Kanoun Mohamed annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 600m² sise à la route Sidi Abid Km 4 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01045DIVD2

Avis

TVA : 501933B/A/P/000

GSM : 98239354

Mongi Ibn Dhaw annonce qu'il possède un terrain contenant 13 oliviers situé dans la zone Al-Abraj Al-Shaal, délégation de Bir Ali, Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01046DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2024R01987SODB1 parue au journal annonce n°91 du 6/8/2024 page 1991.

Lire :

La période de l'ouverture à la souscription et du 02/9/2024 au 16/9/2024.

Au lieu :

La période de l'ouverture à la souscription et du 25/4/2023 au 9/5/2023.

2024R02102RECZ9